



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° : 20190920_26

OBJET : Convention de partenariat
Dispositifs d'accompagnement vers
l'insertion professionnelle – ville de
Saint-Joseph

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie, le : 25 SEP. 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	28
Procuration	5
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'an deux mille dix neuf, le vingt septembre à dix-sept heures onze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ;

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire



Christian LANDRY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 20 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190920_26

OBJET :

**Convention de partenariat
Dispositifs d'accompagnement
vers l'insertion professionnelle
– ville de Saint-Joseph**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La ville de Saint-Joseph compte un taux de chômage important, notamment chez les jeunes. Les acteurs de l'emploi et du territoire agissent en complémentarité. Ainsi, une dynamique partenariale entre la Ville de Saint-Joseph et les partenaires de l'emploi s'est installée durablement (exemple : l'organisation conjointe du forum HAPPY : village de l'insertion professionnelle des jeunes).

Dans le cadre de l'installation d'entreprises à la ZAC LES TERRASS, une convention de partenariat a été signée le 12 février 2019 entre les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale Sud, Cap Emploi, Ecole de la Deuxième Chance), la Ville et les entreprises (E.Leclerc, Weldom Brico Terrass). Cela a permis l'accompagnement des candidats et des entreprises entre février et août 2019. Un process coordonné par le Village Bougé Jeunesse, a été déployé par l'ensemble des acteurs. L'objectif était de permettre la rencontre d'offres et de demandes d'emplois sur le territoire.

De ce fait, il est proposé le déploiement de cette démarche partenariale aux autres entreprises s'implantant sur le territoire : SUPER U, LEADER PRICE, BCI, GAMM VERT, BURGER KING, ATLAS. De plus, un nouveau partenaire de l'emploi, l'Agence Pour l'Education par Le Sport (l'APELS) intègre cette démarche partenariale.

La présente convention permet de définir les modalités de partenariat avec :

- la participation du SUPER U, du LEADER PRICE, du BCI, de GAMM VERT, du BURGER KING, de ATLAS aux événements liés à l'emploi (exemple : forums, jobs dating);
- le suivi d'un « process » permettant l'accompagnement des candidats ;
- la coordination du partenariat par la mairie de Saint-Joseph ;
- l'utilisation des différents outils d'aide au recrutement : (exemple : Méthode de recrutement par simulation...) par les partenaires (le Pôle Emploi, la Mission Locale Sud, le Cap Emploi, l'Ecole de la Deuxième Chance, l'APELS) ;
- l'activation par les partenaires des différents outils existants permettant la découverte de métiers et la préparation des candidats (formations qualifiantes ou professionnelles, Validation des Acquis de l'Expérience, intérim...) ;
- la mise en œuvre des moyens humains, logistiques, matériels ;
- la mise en œuvre ultérieure d'avenants qui permettra d'inclure de nouvelles entreprises à ce partenariat.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et les partenaires visés ci-dessus dans le cadre des dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la note explicative de synthèse n°26,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28

Représentés : 5

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Commune, SUPER U, LEADER PRICE, BCI, GAMM VERT, BURGER KING, ATLAS et l'Agence Pour l'Education par Le Sport (l'APELS) dans le cadre des dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Christian LANDRY